



Vendredi, 22 octobre 2021
Montréal, Québec

Expéditeur

Sophy Forget Bélec
Présidente
Association québécoise des milieux familiaux éducatifs privés
592 99^e Avenue
Montréal, Québec (H1A2C3)
sophyfbelec@aqmfep.com

Destinataire

Aux parents utilisateurs de service de garde en milieu familial non reconnu (légaux)

Objet : Projet de loi #1, du ministre de la Famille, Mathieu Lacombe

Chers parents utilisateurs d'un service de garde non reconnu par le ministère de la Famille. Je vous écris aujourd'hui puisque depuis plusieurs mois déjà, le ministre de la Famille, Mathieu Lacombe, promet de déposer un projet de loi dans le but d'enrayer la garde en milieu familial non reconnue. Les éducatrices non reconnues ont actuellement des règles établies à suivre afin de vous offrir le service quotidiennement.

Elles doivent détenir :

- Un certificat de secourisme de 8 heures adapté à la petite enfance avec le volet allergie sévère.
- Un document nommé « Absence d'empêchements » pour tous les résidents de la demeure de plus de 18 ans.
- Une assurance responsabilité civile d'un (1) million de dollars ou plus étendue aux activités de service de garde
- Un certificat « MAPAQ » de 12 heures « Gestionnaire d'établissement »
- Un « avis aux parents », document officiel du ministère de la Famille, que vous signez qui mentionne que vous avez bel et bien reçu les preuves ci-haut.

Elles doivent également respecter un ratio d'au plus 6 enfants incluant les leurs de moins de 9 ans et ne peuvent être ni remplacées, ni assistées.

Hier, le 21 octobre 2021, le ministre Mathieu Lacombe a déposé son projet de loi. Ce projet de loi mettra fin aux services de garde non reconnus.

Les femmes offrant ce type de services devront dorénavant être régies par un Bureau coordonnateur.

Ce que le ministre appelle « un permis ». Jusqu'ici on pourrait dire, au nom de la sécurité des enfants, c'est une bonne chose.

Le problème que je rencontre actuellement, c'est que 80% des femmes offrant ce type de service fermeront leurs portes si ce projet de loi passe tel qu'il est écrit.

Nous ne sommes pas dans une situation au Québec où l'on peut se permettre de perdre des places en garderies.

J'ai présenté l'offre du ministère de la Famille aux femmes que je représente et elles maintiennent leur position « Un permis du ministère de la Famille OUI, une accréditation d'un Bureau coordonnateur NON ».

Le ministre promet de changer les failles des Bureaux coordonnateurs et de réduire l'administratif des éducatrices. Il promet également qu'elles pourront demeurer non subventionnés si elles le désirent allant même jusqu'à augmenter votre crédit d'impôt, anticipé ou en fin d'année.

Elles refusent la subvention, soit dit en passant, parce qu'elle vient avec l'obligation d'être syndiquée.

Malheureusement, les femmes ne croient pas aux promesses du ministre parce que celui-ci n'est pas le premier à leur en faire et que jamais elles n'ont été tenues. Elles ne sont pas dupes, ce ministre peut très bien changer les choses et dans 4 ans un autre jouera dans ce système et tout sera à recommencer.

Le projet de loi devrait entrer en vigueur dans 4 ans. Vous me direz "Ben là, mes enfants ont le temps de se rendre au secondaire".

Malheureusement, même si le délai peut sembler très long, c'est cet automne que cette loi sera votée et les répercussions commenceront dès sa signature.

Des milliers de services de garde pourraient fermer immédiatement, plutôt que dans 4 ans. Pourquoi attendre se disent-elles quand c'est déjà décidé.

C'est donc en ce moment que j'ai besoin de vous. J'ai besoin de recevoir vos témoignages concernant vos milieux de garde, votre éducatrice. Les raisons de vos choix comme parents pour votre milieu de garde. J'ai besoin que vous portiez le Cœur rose de l'AQMFEP afin de démontrer que vous supportez ces femmes. Démontrer que vous êtes aussi au cœur de ce projet de loi. Que comme parent, vous aimez mieux une éducatrice régie par le ministère que plus d'éducatrice du tout. Envahissez les réseaux sociaux d'appui à votre éducatrice avec le cœur.

J'ai vraiment besoin de vous avoir à mes côtés pour travailler sur ce plan. Pour m'assurer de la continuité de vos services de garde.

Que votre éducatrice cesse de vous ouvrir la porte le matin en silence et qu'on les entende vraiment partout au Québec.

Je vous tends la main.

Au plaisir de vous rencontrer et de discuter avec vous,

Cordialement,

Sophy Forget Bélec

Sophy Forget Bélec
Présidente de l'Association québécoise des milieux familiaux éducatifs privés